



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 46130

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense de lui donner des indications sur le taux de disponibilité des chars de l'armée française, et en particulier des chars Leclerc, au 30 août 2004.

Texte de la réponse

Le rétablissement de la disponibilité des matériels figure au nombre des objectifs principaux de la loi de programmation militaire 2003-2008. Les efforts entrepris pour améliorer cette disponibilité sont poursuivis pour atteindre l'objectif fixé, même si l'entretien des chars continue d'être soumis à de fortes contraintes dues en particulier à l'augmentation des coûts unitaires des pièces de rechange, au vieillissement avancé de certains parcs, notamment du char AMX 10 RC, et à l'apparition de charges nouvelles (opérations extérieures, normes de sécurité, protection de l'environnement). Le niveau de disponibilité du char Leclerc est en progression constante. De l'ordre de 30 % en 2001, il se situe entre 55 et 60 % au 1er semestre 2004 pour l'ensemble du parc, atteignant jusqu'à 80 % dans certains régiments. Cette évolution favorable s'explique principalement par la passation régulière de marchés de réparation et de recomplètement, par la fiabilisation globale du char et par l'élargissement de la connaissance qu'en ont les équipages. Le taux de disponibilité des chars au 30 août 2004 figure dans le tableau suivant :

TYPE DE CHARS	TAUX DE DISPONIBILITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONNELLE
AMX 30 B 2	68 %
AMX 30 D	69 %
AMX 10 RC	50 %
SAGAIE	59 %
LECLERC	55 %

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46130

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6726

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7934